



N° 127

OCTOBRE 2017

# BULLETIN MUNICIPAL



**Contacts :**

**Jouy-Mauvoisin Tel: 01 34 76 51 21**

**Mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr**

**<http://www.jouy.mauvoisin.fr>**



# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SOMMAIRE N° 127  
OCTOBRE 2017**

- Editorial
- Extraits des délibérations du Conseil Municipal.
- Informations municipales.
- Informations diverses
- Informations de la Communauté Urbaine GPS&O
- Informations de l'A.A.S.C.



**PLU** i  
Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
Grand Paris Seine & Oise  
Construire ensemble

**Vos avis, vos envies nous intéressent !**  
La concertation se poursuit. Participez à nos ateliers afin d'échanger sur le devenir de notre territoire.

**ATELIER CITOYEN**  
MAGNANVILLE  
Mardi 14 novembre à 20h  
Centre administratif de la communauté urbaine GPS&O  
Rue des Pierrettes

**INSCRIVEZ-VOUS !**  
LA PARTICIPATION AUX ATELIERS EST LIBRE.

Pour vous inscrire aux ateliers, vous informer et participer, rendez-vous sur le site Internet : [construireensemble.gpseo.fr](http://construireensemble.gpseo.fr)



## Séance du 4 octobre 2017

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean-Pierre DEVISME, Noël GUYOMARD, Jocelyne GUILLAUME, Nadège DELLAROSA, Julien HERON et Miguel OURSEL.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Elisabeth DOS SANTOS qui a donné pouvoir à M. Daniel LECRUBIER et M. Jean RECULE qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND.

**ABSENTS :** Mme Joseline PAYEN, M. Didier DURIEZ et M. André MOULAGER

### DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Solange DEVANNES a présenté sa démission de son mandat d'élu(e) municipale par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le Préfet des Yvelines a été informé de cette démission.

### RALLIEMENT à la PROCEDURE de RENEGOCIATION du CONTRAT GROUPE d'ASSURANCE STATUTAIRE du CIG VERSAILLES.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 600 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

La Commune de Jouy-Mauvoisin adhérente au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, se ralliera de nouveau à la procédure engagée par le C.I.G.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 et prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### MISE à DISPOSITION des IMMOBILISATIONS NECESSAIRES à l'EXERCICE des COMPETENCES TRANSFEREES à la CU GPS&O.

Il est rappelé qu'en application de l'article L5215-28 du CGCT en cas de création d'une Communauté Urbaine, le transfert de compétences entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété à la CU des biens et équipements nécessaires à leur exercice. Le transfert s'effectue en deux temps : dans un premier temps le transfert avec la mise à disposition des biens et dans un second temps le transfert en pleine propriété.

Il convient donc de mettre à disposition de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise tous les biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise la mise à disposition à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Autorise également Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de tous les biens, équipements et services publics utilisés pour l'exercice des compétences transférées à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. Les amortissements pratiqués sur ces biens, les subventions et les emprunts ayant permis de financer ces immobilisations seront également transférés dans le cadre du procès-verbal de mise à disposition évoqué.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## (SUITE)

### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CU GPS&O.

Monsieur le Maire indique que par délibération du 29 septembre 2016, la Communauté Urbaine a institué la possibilité pour les communes de moins de 5 000 habitants, de bénéficier de fonds de concours. L'aide financière maximale pour les communes de moins de 1000 habitants est fixée à 25 000 € par an.

Les fonds de concours sont plafonnés à 50 % du montant des travaux.

Quatre projets communaux pourraient bénéficier de cette aide à savoir :

- L'aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants de 8 à 12 ans rue des Cornouillers pour un montant de 10 607.89 € HT (Fourniture et Pose).
- L'éclairage extérieur et intérieur de l'église dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 2 547.12 € HT.
- Les travaux de mise en accessibilité des deux bâtiments scolaires (création de rampes d'accès) pour un coût de 11 693.84 € HT.
- La valorisation de la parcelle au lieudit « Les Carrières » (Nettoyage, défrichage et plantations d'arbres) pour un montant de 17 520 € HT.

**Le coût global des travaux s'élève donc à 42 368.85 € HT qui seront subventionnés à 50%.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise l'attribution d'un fonds de concours pour les projets susmentionnés.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1) Enquête publique sur le projet au lieu-dit « Le Chapon »

L'enquête publique relative au projet d'aménagement (bassin et lotissement) de la zone urbanisable 1AU du PLU de la commune va se dérouler du 16 octobre au 22 novembre 2017. Des permanences seront tenues par le commissaire enquêteur, M. D'ORNELLAS.

La population en sera informée par voie de presse (annonces dans deux journaux), par voie d'affichage sur la commune, par le biais du prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune.

#### 2) Rentrée scolaire 2017/2018

La rentrée des classes a eu lieu le 4 septembre 2017 avec la nomination de deux nouvelles enseignantes :

- Madame LESSAULT, directrice (en remplacement de Mme BRELLE),
- Madame TEKAYA (en remplacement de M. FORTIER)
- Madame ROSIER étant toujours en arrêt, c'est Mme BRILLANT qui la remplace à ce jour.

*Du fait de la suppression des contrats aidés Madame Nathalie DEMONCHY a été nommée en remplacement de Madame PEREIRA (qui bénéficiait de ce type de contrat).*

*Ce sont désormais Sylvie BIEUVELET et Nathalie DEMONCHY qui assurent les fonctions de personnel ATSEM, le service et la surveillance à la cantine – garderie.*

70 enfants sont inscrits se répartissant comme suit :

- Classe Mme BRILLANT : 11 Petite Section, 9 Moyenne Section, 6 Grande Section
- Classe Mme LESSAULT : 10 CP, 4 CE2 et 8 CM1
- Classe Mme TEKAYA : 8 CE1, 5 CE2 et 9 CM2

Cette année, les enseignantes ont décidé de faire un marché de Noël le 15 décembre 2017 à la salle polyvalente, précédé par une chorale (chants des enfants en présence des parents). Il sera également proposé un atelier « chocolat » courant décembre pour lequel la commune est sollicitée financièrement (coût de revient 9 €/enfant).

M. le Maire, après avoir relaté ces propositions et après réflexion avec l'ensemble du conseil, propose l'achat d'un livre par enfant remis par le Père Noël lors d'un goûter.

Une décision définitive sera prise à la prochaine réunion de conseil.

#### 3) Tarifs municipaux.

Depuis le changement de personnel à l'école, le ménage de la salle polyvalente est dorénavant effectué par une entreprise de nettoyage. Son coût s'élève à 79.20 € TTC par intervention.

Monsieur le Maire propose qu'une partie de cette dépense soit prise en charge par les locataires de la salle modifiant le prix de la location comme suit :

- Pour les Joyaciens : 450 € au lieu de 415 €
- Pour les extérieurs : 895 € au lieu de 861 €

Par ailleurs, la commune a acquis un barnum pliant (4.5 m x 3 m) pour ses manifestations. Etant peu utilisé, il est proposé de le mettre à la disposition des habitants de la commune pour un coût de location de 50 € le week-end avec une caution de 250 €.

Le conseil municipal répond favorablement à ces deux propositions qui feront l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

#### 4) Colls des personnes âgées.

Le « cocktail de fêtes de fin d'année » offert aux seniors de la commune aura lieu le dimanche 17 décembre 2017 à la salle de loisirs à partir de 11 heures, à l'issue duquel seront remis les colis de Noël.

Cette année, tous les bénéficiaires du colis devront retourner un bulletin d'inscription pour prétendre à celui-ci. Un courrier leur sera adressé prochainement.

#### 5) Informations diverses.

- Communication du montant perçu par la commune au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (40 607 €)

- Opération « le jour de la nuit » : Comme l'an passé, la commune participe à cette opération qui aura lieu le 14 octobre 2017 en éteignant l'éclairage public toute la nuit et en organisant une marche nocturne. Une information sera distribuée dans les boîtes à lettres des joyaciens.

La commune a également adhéré à la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune dispose d'un nouveau site internet sur lequel est publiée une information concernant un atelier citoyen relatif au PLU de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Etat civil



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :  
- Mme Béatrice DESHUMEURS survenu le 3 août 2017.  
et de  
- Mme Renée GROF survenu le 20 septembre 2017.



## Enquête publique

Comme annoncé par voie d'affichage, une enquête publique concernant le bassin de rétention et le lotissement du Chapon se déroulera du 16 octobre au 22 novembre.

Le commissaire enquêteur Monsieur D'Ornellas sera présent en mairie aux heures de permanence les 16 et 25 octobre 2017 ainsi que, les 6 et 22 novembre 2017.

## Concours des Villes et Villages Fleuris



Cet été, début août, nous avons eu le passage du jury pour le concours des villes et villages fleuris. Monsieur le maire et un de nos agents communaux ont fait visiter la commune au jury en présentant les différentes réalisations et les moyens mis en œuvre ; nous avons fait bonne impression... Les résultats prévus courant octobre ne sont pas encore connus.

## Ecole

A la rentrée, le personnel enseignant a été complètement renouvelé par l'arrivée de deux titulaires et d'une remplaçante pour Mme Rosier.

### Effectifs



PS MS GS Mme Brillant (remplaçante) 26 élèves  
CE CM1 CM2 Mme Tekaya 22 élèves  
CP CE CM Mme Lessault Directrice 23 élèves



Les élections de parents d'élèves ont eu lieu le 13 octobre 2017  
Ont été élus titulaires :  
Mme ZIANI Samira  
Mme KASMI Fatima  
M. BISSA Hilal

Un marché de Noël sera organisé à l'initiative des enseignants à la salle polyvalente le vendredi 15 décembre à partir de 18 heures.



Il sera précédé d'une séance de chants des enfants en présence de leurs parents.



La célébration en l'honneur des morts pour la France se déroulera à 11 heures précises devant le monument aux morts.

Un apéritif sera offert aux personnes présentes pour clôturer la cérémonie.

## Le miel de Jouy-Mauvoisin



La récolte d'été est épuisée, mais il est toujours possible de se procurer du miel de printemps en mairie, aux heures d'ouverture.

Les dernières collectes 2017 concernant les encombrants ainsi que les déchets verts seront réalisées les 24 octobre pour les encombrants et 28 novembre pour les déchets verts.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## BIBLIOTHEQUE

### ATTENTION !

**Changement d'horaire à la bibliothèque.**

**La bibliothèque est désormais ouverte uniquement pendant les heures de classe,**

**le mardi après-midi  
De 15h00 à 16h00**



## NOUVEAUTE

**Cette année, Madame GUILLAUME intervient auprès des élèves durant une ½ heure, le vendredi matin pour leur inculquer les plaisirs de la lecture.**

**Ces interventions se font par petits groupes, tous les niveaux de classe seront concernés.**

## LE JOUR DE LA NUIT A JOUY-MAUVOISIN

Pour la deuxième année, la commune de Jouy-Mauvoisin participait à la 9<sup>ème</sup> édition du « jour de la nuit ».

Après avoir procédé à l'extinction totale de l'éclairage public à partir de 19 heures, nous proposons une balade nocturne dans les rues du village.



C'est ainsi qu'un groupe d'enfants et d'adultes s'est formé devant la mairie pour ensuite parcourir le village tout en observant le ciel et constater la pollution lumineuse notamment sur la Vallée de la Seine.

Parmi nous, M. Moreau en astronome averti qui nous a fait partager ses connaissances en nous montrant les nombreuses constellations ainsi que la voie lactée.

Après ce petit périple nocturne d'une heure nous nous sommes retrouvés devant une boisson. Chacun est reparti avec l'idée de se revoir pour la 10<sup>ème</sup> édition et de réfléchir à une autre animation à cette occasion.

## Colis de Noël

Le cocktail de remise du colis aux personnes âgées aura lieu le 17 décembre à la salle de Loisirs.



Désormais, pour une meilleure organisation, les personnes de plus de 70 ans devront s'inscrire chaque année, pour réserver leur colis.

Les inscriptions se feront au moyen d'un bulletin qui leur sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.



## Cérémonie des vœux à la population

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présenteront leurs Vœux à la population le 14 janvier 2018 à la salle polyvalente.

Il sera procédé à cette occasion à la remise des médailles du travail.

## Matériel à louer.

La municipalité récemment a fait l'acquisition d'un barnum pliant de 4,5m x 3m équipé d'un habillage des 4 cotés. Le montage est extrêmement simple et ne nécessite aucun outil.

Ce matériel est proposé à la location pour un coût de 50€ le W.E. avec une caution de 250€.

Renseignements en mairie.



## Dératisation.



A la demande de la mairie auprès des services de GPS&O, une campagne de dératisation est prévue au niveau de l'ensemble du réseau d'assainissement de notre village.

Nous rappelons, à cette occasion, que chacun sur sa propriété doit faire le nécessaire en évitant de stocker des déchets, de laisser de la nourriture en extérieur notamment pour les animaux, etc."

# INFORMATIONS DIVERSES

## RESULTATS DES ELECTIONS SENATORIALES 2017 DANS LES YVELINES



Elles ont eu lieu le dimanche 24 septembre 2017 à Versailles.

6 sièges à pourvoir dans les Yvelines.

Population 1 433 447 habitants (Données Insee 2009)

Inscrits : 2 918

Votants : 2 831

Abstentions : 87

Exprimés : 2 741

Ont été élus :

DE CIDRAC Marta  
LARCHER Gérard  
LAUGIER Michel  
LÉVRIER Martin  
PRIMAS Sophie  
SCHMITZ Alain

Liste Les Républicains LR Une équipe pour toutes les Yvelines  
Liste Les Républicains LR Une équipe pour toutes les Yvelines  
Liste Les Républicains LR Une équipe pour toutes les Yvelines  
Liste La République en Marche LREM Ensemble En Marche, pour les Yvelines  
Liste Les Républicains LR Une équipe pour toutes les Yvelines  
Liste Les Républicains LR Une équipe pour toutes les Yvelines

## Le frelon asiatique

Un nid de frelons asiatiques a été neutralisé dans un arbre chez un habitant du village par une entreprise spécialisée. Ce phénomène risque de se produire de plus en plus souvent alors soyez vigilant.

Ci-dessous les photos comparatives du frelon asiatique et de son nid dont l'entrée est latérale et celles du frelon commun et de son nid dont l'entrée est située au dessous



Frelon asiatique  
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

Pour être certain de ne pas vous tromper de frelon, l'asiatique a un signe distinctif spécifique : il a le thorax brun noir et le quatrième segment est presque entièrement jaune orangé. Tandis que vespa crabro (frelon commun) a le corps recouvert de taches rousses, noires et jaunes avec un abdomen entièrement jaune rayé de noir.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les nids ne sont pas exclusivement en zone agricole. En effet 49% ont été identifiés en zone urbaine contre 43% dans nos campagnes.

Les nids sont construits en hauteur, à plus de 10 mètres, sur un arbre, dans 75% des cas observés en France.

Les frelons asiatiques se nourrissent de protéines qu'ils trouvent dans la chair des insectes, et notamment celle des abeilles. Ils peuvent détruire une ruche en peu de temps en créant une double problématique : éradication d'abeilles et manque de nourriture pour la ruche.

En éliminant autant de nos petites abeilles (*Vespa velutina*), le frelon asiatique est en train de déséquilibrer toute l'agriculture et bien plus encore. L'abeille étant pollinisatrice de plus de 20000 espèces de plantes sur notre continent, dont 40% de fruits, légumes et oléagineux, nous nous devons de la protéger.

L'abeille a un rôle capital dans l'équilibre de l'écosystème. De l'orchidée dont elle est la seule pollinisatrice, aux plantes rares et à toute l'agriculture maraîchère, elle est indispensable à notre survie.

**Il est préférable de supprimer les nids avant la fin juillet et la naissance des futures reines.**

Supprimer un nid en hiver est inutile car c'est un nid déserté. Contactez des professionnels qui ont le matériel et le savoir-faire pour les éradiquer.

# INFORMATIONS DIVERSES



## Les rendez-vous de la retraite.

L'Agirc et l'Arrco organisent les rendez-vous de la retraite du 20 au 25 novembre 2017 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## Deux temps rythment cette manifestation :

- Des conférences gratuites et ouvertes à tous, organisées en partenariat avec la presse régionale et retransmises sur leur site.
- Des portes ouvertes dans les centres d'information retraite Agirc-Arrco (CICAS) le 24 (de 9h à 17h) et 25 novembre (de 9h à 13h). Des conseillers vous y attendent pour une information personnalisée et gratuite sur vos droits à la retraite (de base complémentaire Agirc-Arrco et Ircantec), et répondre à toutes vos questions

Pour connaître le jour et l'heure des conférences et l'adresse du Cicas le plus proche de chez vous, consultez le site : [rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

Pour poser vos questions, un accès en ligne et en continu à une équipe d'experts retraite est également à disposition sur le site : [lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr](http://lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr) ou leur page facebook

Pour rappel, l'Agirc et l'Arrco sont deux régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Aujourd'hui, l'Agirc et l'Arrco couvrent 30 millions de personnes, 18 millions de salariés et 12 millions de retraités.

Les Cicas sont les centres d'information retraite Agirc-Arrco. Leurs missions :

- Informer et conseiller les salariés en activité ou au chômage sur leurs droits à la retraite Agirc-Arrco et Ircantec ;
- Préparer les demandes de retraite au titre de ces trois régimes.

On compte 1 Cicas par département métropolitain, 5 à Paris, 500 lieux de permanence, 800 conseillers.



**Yvelines**  
Le Département

## Personnes âgées en situation de handicap : la carte mobilité inclusion, une nouvelle carte au lieu de 3

La carte mobilité inclusion (CMI) remplace depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 les cartes priorité, stationnement et invalidité.

Elle donne les mêmes droits que les anciennes cartes au format papier et est attribuée selon les mêmes conditions. Les cartes en vigueur restent valables jusqu'en 2026 au plus tard.

Seul le format change, la CMI est une carte en plastique, au format carte bleue, dotée d'un flash code.

La CMI pourra comporter une ou plusieurs mentions : invalidité, priorité, stationnement.

- CMI priorité : le bénéficiaire doit la conserver sur lui.
- CMI invalidité : le bénéficiaire doit la conserver sur lui.
- CMI stationnement : à apposer en évidence sur le pare brise intérieur du véhicule.

Le département des Yvelines fait partie des premiers Départements à avoir mis en place cette nouvelle carte, les premières CMI ont été reçues par les bénéficiaires la dernière semaine de juin. Cette réalisation illustre la volonté du Département d'être au plus près des besoins des usagers et de leur fournir des services de qualité adaptés.

La mise en œuvre de cette carte représente un coût supplémentaire d'environ 120 000 € par an pour la collectivité.

Les avantages de la CMI sont nombreux

- Meilleure sécurité
  - Les cartes sont infalsifiables au contraire des cartes papier.
  - Les photos et la fabrication sont gérées par l'Imprimerie Nationale dans un fichier national qui limite les fraudes à la multiplication des demandes.
  - Les forces de l'ordre ont accès à ce fichier pour effectuer des contrôles.
- Plus de rapidité dans la délivrance de la carte
  - Fabrication et envoi de la carte sous 8 jours.

Un portail pour suivre sa demande :

<https://www.carte-mobilité-inclusion.fr/>

Validité :

La CMI est attribuée pour une durée de 1 à 20ans ou à titre définitif.



## Saison de chasse 2017/2018

### Dates de chasse Propriétés régionales du territoire Nord Ouest

Espace régional	Lot	Surface	Locataire	Téléphone	Jours de chasse	
Forêt Régionale de ROSNY	N°1 Chatillon	49 ha	M.Anciaux	0130428326	Les vendredis (4)	
	N°2 Beuron Beauvoyer	120 ha	M. Le Coq	0130428751 0660628956	Les vendredis (8) 20/10 --10,17 et24/11 -- 08 et 22/12 12 et 26/01 - 09/02.	
	N°3 Huit-Routes	986 ha	M. Simon,	0674886157	Les vendredis (12) 20/10 --10,17 et24/11 - 08, 15 et 22/12 - 12, 19 et 26/01 - 09 et 16/02.	
Réserve naturelle de la boucle de moisson		317 ha	M. Guettier	0611040242	Les vendredis (8) 10 et24/11--8 et 22/12 --12 et 26/01 --09et 16/02.	

**Soyez acteurs de votre avenir...**



**Vos avis, vos envies  
nous intéressent !**

La concertation se poursuit. Participez à nos ateliers  
afin d'échanger sur le devenir de notre territoire.

**ATELIER CITOYEN**

MAGNANVILLE

Mardi 14 novembre à 20h

Centre administratif  
de la communauté urbaine GPS&O  
Rue des Pierrettes

**INSCRIVEZ-VOUS !**

LA PARTICIPATION AUX ATELIERS EST LIBRE

Pour vous inscrire aux ateliers,  
vous informer et participer,  
rendez-vous sur le site Internet :  
[construireensemble.gpseo.fr](http://construireensemble.gpseo.fr)



# A.A.S.C. – JOUY-MAUVOISIN



## LA SOIREE JAMBALAYA

Bilan très positif, 60 personnes étaient présentes au rendez-vous du 30 septembre 2017 pour le repas de l'AASC.

Cette soirée a fait l'unanimité parmi les convives qui n'ont pas manqué de féliciter les organisateurs pour la qualité du repas et de l'animation. Nous ne pouvons que nous réjouir de leur satisfaction.

Après un buffet apéritif où tout le monde a pu échanger verre à la main (punch.....), les participants ont été invités à passer à table où leur a été servi un copieux Jambalaya de poulet fort appétissant.



Quelques pas de danse sur des morceaux bien choisis par le DJ engagé pour la soirée ont permis de faire monter l'ambiance et de ménager un peu de place dans les estomacs pour passer à la suite du repas et laisser place à la danse.



Il restait encore 40 personnes à 2h00 du matin lorsqu'il a bien fallu se séparer non sans avoir déjà prolongé d'une heure la prestation de l'animateur.

## PROCHAINE MANIFESTATION : LE LOTO DE L' A.A.S.C. JOUY-MAUVOISIN

Voir l'affiche au dos de cette page.

(Ne jetez pas votre bulletin, il n'y aura pas de distribution dans les boîtes à lettres)

Nous préparons également la saison prochaine : Faites nous part de vos souhaits sur [aasc-jm@orange.fr](mailto:aasc-jm@orange.fr)

# JOUY- MAUVOISIN

**Samedi 18 novembre**



**20h00** Salle Polyvalente

*Ouverture des portes à 18H30*

**15 tirages + 1 tirage  
spécial**

**VIDEO  
PROJECTEUR**



**TABLETTE**

**1 carton : 3€**

**3 cartons : 8€**

**6 cartons : 15€**

**10 cartons : 20€**

**Au-delà de 3 cartons  
1 carton offert.**



**TELEVISEUR**

**Appareils  
ménagers  
CARTES  
CADEAU**

*Places limitées (160 max)*

*Parking, Buvette, Pâtisseries*

**RESERVATION OBLIGATOIRE**

**06 83 05 82 87**

**OU**

**aasc-jm@orange.fr**